

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 27 août 2013 à 20h30**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 19 août 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

*Présents 13 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COURTADE Christine, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, PUPION Claire.*

*Absents représentés 5 Monsieur COFFIN Pascal (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT), Madame LIMERAT Bernadette (pouvoir donné à Madame PUPION), Madame MENGEOLE Sandrine (pouvoir donné à Monsieur DEAT), Monsieur SOMPROU Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur CAPELLE) et Monsieur SOULAGNET Christophe (pouvoir donné à Madame ZEROUAL)..*

**Absents 0**

*La convocation a été affichée le 19 août 2013. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.*

**Délibération n° 1 : Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint technique de seconde classe à temps complet**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de seconde classe qui sera affecté aux services techniques.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après avoir délibéré :

**A L'UNANIMITE :**

- Décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe**
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

*Présents : 13 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n° 2 : Procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées a transmis le rapport final de la CLECT reprenant les montants des charges transférées et les nouveaux montants d'attribution de compensation communale.

Le conseil communautaire, ayant approuvé ce rapport, demande au conseil municipal de statuer sur la nouvelle attribution de compensation communale d'un montant de 31 574 €.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après avoir délibéré :

**A L'UNANIMITE :**

- **Accepte les termes du rapport présenté par la commission locale d'évaluation des charges transférées**
- **Approuve le montant de l'attribution de compensation communale fixé à 31 574 €**
- **Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

*Présents : 13 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n° 3 : Budget communal : Intégration d'une recette – redevance d'occupation du domaine public par Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société TIGF possède sur la commune des ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression, occupant le domaine public communal.

A ce titre et en fonction des textes applicables, elle propose le versement de la redevance pour 2013 d'un montant de 115 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- Décide à l'unanimité l'enregistrement d'une recette de 115 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public communal de la société TIGF,**
- Charge le Maire de l'opération comptable appropriée.**

*Présents : 13 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n° 4 : Construction d'une salle de sports : demande de réserve parlementaire et d'attribution d'un fonds de concours**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a adopté le projet de construction de salle de sports avec Mur à gauche. Ce projet comprend notamment un fronton avec mur à gauche et une salle dédiée à la gymnastique et à la danse.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée communale qu'il convient de formuler dans le cadre de ces travaux une demande d'aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire ainsi qu'une demande d'attribution de fonds de concours de la communauté d'agglomération Pau Pyrénées au titre du soutien aux équipements culturels et sportifs communaux.

Le Maire rappelle que le projet s'élève à un montant de 1 348 230 € H.T.  
Il présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques	200 000 €
Etat (Dotation Globale d'Equipeement)	100 000 €
Réserve parlementaire	6 000 €
CDAPP	150 000 €
Autofinancement	400 000 €
Emprunt	492 230 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :**

- **ADOPTE à l'unanimité le plan de financement tel que présenté,**
- **MANDATE le Maire pour les différentes demandes de subventions**

*Présents : 13 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n° 5 : Rénovation de l’Eglise : demande de subvention exceptionnelle du ministère de l’Intérieur**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil du 25 juin 2013 et propose de demander une subvention exceptionnelle du ministère de l’Intérieur dans le cadre de l’opération d’investissement relative à la rénovation de l’Eglise.

Dans le cadre de ce projet, les dépenses estimées sont les suivantes :

- Ravalement de la façade : 12 000€ HT
- Sonorisation : 2 632,69€ HT
- Sol : Dalle : 1 238,38 € HT; Carrelage (achat et pose) : 4 456,89 € HT
- Etanchéité : 10 000€ HT
- Peinture : 20 000€ HT

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :**

- **MANDATE le Maire pour demander une subvention exceptionnelle au ministère de l’Intérieur**

.....  
**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire informe de la dégradation de la porte de la sacristie et explique que la situation s’est produite également le même jour à l’Eglise de Nousty.

Les travaux de la Place sont terminés et des aménagements paysagers seront à envisager afin de l’embellir. Les études concernant la création de trottoirs rue de l’Eglise sont en cours et un rendez-vous de piquetage avec Eiffage, le SDEPA et ERDF a eu lieu sur le terrain.

L’ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n’ayant été soulevée,

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30**

.....  
Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n°1 : Création d’un poste d’adjoint technique de seconde classe à temps complet
- Délibération n°2 : Procès-verbal de la commission CLECT
- Délibération n°3 : Budget communal : intégration d’une recette – redevance d’occupation du domaine public par TIGF
- Délibération n°4 : Construction d’une salle de sports : demande d’attribution d’un fonds de concours
- Délibération n°5 : Rénovation de l’Eglise communale : demande de subvention exceptionnelle du ministère de l’Intérieur

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Madame Christine COURTADE,

Monsieur Olivier DEAT,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Claire PUPION,